

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
(ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)  
DE LA SOCIETE Etablissements MAUREL & PROM  
EN DATE DU 13 JUIN 2019  
RELATIF AUX ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES**

---

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce pour rendre compte à l'Assemblée Générale convoquée pour le 13 juin 2019 des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, au sein de (i) la société Établissements Maurel & Prom (« **Maurel & Prom** »), (ii) des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce et (iii) des sociétés contrôlées par Maurel & Prom au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce (ensemble avec Maurel & Prom, le « **Groupe Maurel & Prom** »).

**a) Attribution gratuites d'actions à des mandataires sociaux de Maurel & Prom**

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code du commerce, sont mentionnées ci-après le nombre et la valeur des actions qui ont été attribuées gratuitement par Maurel & Prom, en 2018, à ses mandataires sociaux :

Aucune action n'a été attribuée à Michel HOCHARD, Directeur Général.

**b) Attribution gratuites d'actions à des salariés de Maurel & Prom**

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code du commerce, sont mentionnées ci-après le nombre et la valeur des actions de performance qui ont été attribuées gratuitement, en 2018, à chacun des dix salariés de la société Maurel & Prom dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé.

Les actions suivantes ont ainsi été attribuées gratuitement par Maurel & Prom à ses salariés :

- 14.500 actions à Philippe CORLAY.
- 12.000 actions à Olivier POIX.
- 11.500 actions à Andang BACTHIAR
- 9.500 actions à Pablo LIEMANN.
- 6.000 actions à Alain TORRE.
- 6.000 actions à Patrick DEYGAS.
- 5.000 actions à André SIMONNOT.
- 3.000 actions à Caroline MARIA.
- 2.850 actions à Jérôme DOUANE
- 2.600 actions à Frédéric ASSOULINE

Pour rappel, le plan du 03 août 2018, les périodes d'acquisition (dates auxquelles le bénéficiaire devient définitivement propriétaire de l'action gratuite) sont réalisées par tiers chaque année sur trois (3) ans, à savoir 1/3 pour la tranche 1 à compter du 03 août 2018, soit jusqu'au 03 août 2019, pour la tranche 2 à compter du 03 août 2019, soit jusqu'au 03 août 2020 et 1/3 pour la tranche 3 à compter du 03 août 2020, soit jusqu'au 03 août 2021

Les périodes de conservation (périodes postérieures aux périodes d'acquisition pendant lesquelles le bénéficiaire est tenu de conserver l'action gratuite) sont réalisées par tiers chaque année sur trois (3) ans, à savoir 1/3 pour la tranche 1 à compter du 03 août 2019, soit jusqu'au 03 août 2020, pour la tranche 2 à compter du 03 août 2020, soit jusqu'au 03 août 2021 et 1/3 pour la tranche 3 à compter du 03 août 2021, soit jusqu'au 03 août 2022.

Il est précisé que l'acquisition de ces actions est soumise à une condition de présence et des conditions de performance qui seront appréciées annuellement par le Conseil d'administration de la Société, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations de la Société et évaluées sur une période référence.

Au total 157.700 (cent cinquante-sept mille sept cent) actions gratuites ont été attribuées par Maurel & Prom au cours de l'exercice 2018.

- 47.600 (quarante-sept mille six cents) actions gratuites de Maurel & Prom ont été attribuées par Maurel & Prom à vingt (20) salariés de filiales du Groupe.
- 37.150 (trente-sept mille cent cinquante) actions gratuites de Maurel & Prom ont été attribuées par Maurel & Prom à quatorze (14) autres de ses salariés

La valeur (au jour de l'attribution) de cette attribution gratuite, soit au total 157.700 (cent cinquante-sept mille sept cent) actions, réalisée pour la tranche 1 est de 6,23 euros par action pour le plan du 03 août 2018 soit un total de 982.471 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Aucune attribution d'actions gratuites n'a été réalisée par les autres entités du groupe Maurel & Prom pendant cette période.

Le Conseil d'administration, le 25 avril 2019.

**Aussie B. GAUTAMA**  
Président du Conseil d'administration